

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 33

Artikel: Boutades
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dè sè mettrè dézo la patta d'on gouvernemeint, et d'ourè dzor et né ruailà la marmaille; ào bin oncora sè volliant pas mettrè dein lè cousons. Enfin quiet! c'est coumeint desàì lo vilhio Toïnon: tsacon se n'idée.

Adon, lo gaillà que vo dio, que sè volliavè mettrè la corda ào cou, tser-tzivè on bon parti. N'étai pas tant onna pernetta que volliavè coumeint la mounia que la gracchàosa poivè avai à preteindrè, kà lo gaillà avai lè coûtès ein long, et coumeint trovavè que l'étai peïnabliò dè travailli, onna fenna retse arài bin fé se n'affèrè.

Làì avai dein on outro distrit on bon bobet qu'avai mé d'ardzeint què d'esprit, et qu'avai trài felhiès à marià; mà coumeint l'étiont tot lo potré dè lào père, sein portant ètrè dàì bedoumès, lè chalands ne vegnont diéro, quand bin lè pourrès drolès ariont bin volliu agottà d'on bet dè mariadzo et que lo père arài bin volliu lè z'eindzublìa avouè dàì galés lurons.

Lo compagnon qu'avai einvià dè sè marià et qu'avai fini pè trovà cé nid, làì vint onna demeindze fèrè onna visita, et po avai on estiusa, démandè se l'aviont dàì vatsès à veindrè. Enfin coumeint vegnài dè liein on làì fà l'honètètà; on làì fà medzi on bocon dè pan et dè toma, et lo gaillà que n'étai pas nantset fe djasà on pou lo vilhio.

— Adon, se làì fà, vo z'ai trài felhiès à marià?

— Oï, trài felhiès, la Marienne, la Gritton et la Suzon.

— Eh bin ma fài clliào que lè z'aront volliant avai dàò bounheu, kà mè peïnsò que voutrès felhies aront gaillà oquè à portà à lào z'hommo!

Adon lo père que sè peïnsavè que po lè felhiès c'était coumeint po lè tsévau, qu'on est pe vito embarrassi d'on vilhio que d'on dzouveno, làì répond:

— Eh bin vouàite quie! A la Suzon, la pe djaina, baillo veingt millè francs; à la Gritton, vingte-cinq millè et à la Marienne, la pe vilhie dàì trài, treinta millè, kà faut bin derè que mé le sont vilhiès, mé l'ont dza travailli.

Lo gaillà, qu'attiutavè ceïn, que sè fottai pas mau dè clliào donzallès, mà que trovavè que l'ardzeint étai bon à preindrè, làì fà:

— Vo n'eïn n'arià per hazà pas onco onna pe vilhie?

Boutades.

Au mois de septembre de chaque année se célèbre à St-Gingolph la fête patronale de l'endroit. Quelques jours avant, deux Valaisans se rencontrent sur le bateau à vapeur:

— Viens-tu à la fête, dimanche?

— Non, je n'y retourne pas; j'y ai été au moins cent fois, il pleuvait toujours.

— Il ne faut pas autant fumer, disait-on l'autre jour à un jeune ouvrier, c'est très mauvais pour la santé.

— Eh bien, répond-t-il, mon oncle qui fume toute la journée a cependant 70 ans.

— C'est vrai, mais s'il ne fumait pas il en aurait peut-être 85.

Un père disait l'autre jour à son fils:

— Je ne suis pas riche, mon enfant, parce que ta mère a toujours été très prodigue. Ah! si je ne m'étais pas marié... tu aurais eu, après moi, vingt mille francs de rente.

M^{lle} L... est à marier. Sa mère s'efforce de lui faire accepter la main d'un homme riche, qui a plus de 40 ans et qui est loin d'être beau. Mais mademoiselle préfère un jeune commis de bureau, qui n'a pas le sou, mais qui est très joli garçon.

— Chère enfant, dit la maman, la beauté passe.

— Oui, répond sa fille, mais la laideur reste.

Un homme grossier, brutal, qui met la force physique au-dessus de tous les autres dons de la nature, injurait un de ses voisins à propos d'un fait insignifiant:

— Je ne sais, lui disait-il, ce qui me retient de vous casser la figure!...

— Eh bien, moi, je sais ce qui m'empêche de le faire: je suis membre de la Société protectrice des animaux.

Un photographe attentif derrière son appareil braqué au-dessus de la grande estrade de la fête des vigneron et s'appêtant à croquer la scène pendant le ballet des Faunes et Bacchantes, s'est écrié, sans y réfléchir:

— Attention!... ne bougez pas!

C'était la phrase clichée qu'il répétait depuis des années à tous ses clients.

Un fashionable, causant au point de fatiguer les plus patients, et de commettre des étourderies inouïes, était présenté l'autre jour à une jeune et charmante dame qui tenait son enfant sur les bras:

— Quel charmant bébé vous avez là, madame, s'écrie-t-il. J'aime beaucoup les enfants. Quel âge a donc le vôtre?

— Quatorze semaines, monsieur, répond la maman, délicieusement flattée.

— Vraiment, à peine trois mois! Et... c'est votre plus jeune?

Maitre et domestique.

On rapporte une amusante anecdote concernant lord Arthur Cecil, le demi-frère de lord Salisbury.

Un jour il chargea son domestique de prendre deux billets de chemin de fer. Jeames s'empressa d'exécuter l'ordre, paya deux billets de première classe et monta dans le compartiment avec son maitre.

Lord Arthur ne fit aucune observation. Mais quelques semaines plus tard, comme il se rendait également en voyage avec son domestique, il prit lui-même les deux billets (un de première et un de troisième classe).

Au moment de monter dans le train, il remit le billet de première à Jeames et s'installa lui-même dans un compartiment de troisième.

Par la suite, Jeames se rappela de la leçon.

Examen de chirurgie:

— Vous avez l'humérus brisé, on vous coupe le bras, on fait les ligatures; qu'est-ce qu'il arrive après?...

L'élève simplement:

— Je suis manchot!

Le conducteur d'un omnibus, à un monsieur de dimensions énormes:

— Si cela ne vous faisait rien de vous lever, monsieur, voici trois dames qui seraient heureuses d'avoir votre place.

Problème.

Les trois Grâces portant chacune le même nombre de fruits, rencontrent les neuf Muses auxquelles elles donnent à chacune la 27^e partie de ce qu'elles ont. Après le partage, chaque Muse a 5 fruits de moins que chaque Grâce. Combien celles-ci avaient-elles de fruits avant la rencontre?

Prime: Le livret de la fête des Vignerons.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. Encasement de coupons. Recouvrements.

Ch. BORNAND, Success. de J. Guilloud, 4, rue Pépinet, LAUSANNE

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

Papeterie Monnet

et Bureau du Conteur Vaudois.

Album officiel de la fête des Vignerons. Prix: Couverture simple, 3 fr.; cartonné, 4 fr.; relié toile, titre doré, 5 fr.

Le Livret officiel, broché, 1 franc. Expédition contre remboursement.